Mode d'emploi

Dates de travail : Dates de début et de fin figurant sur le bulletin de salaire.

Technicien : Nbre jours **et** Nbre heures OBLIGATOIRES.

Artiste (1) **:** Nbre de cachets **ou** Nbre d'heures, une seule des deux zones est OBLIGATOIRE.
(1) Pour un bulletin de salaire donné, ne sont déclarés en heures **et** en cachets que les artistes ayant été rémunérés d'une part en heures pour les répétitions, et d'autre part en cachets pour les représentations.

Salaire brut avant abattement : A renseigner pour chaque bulletin de salaire.

Remplir une ligne par bulletin de salaire

T = Techni. et A = Artiste : OBLIGATOIRE. Si Technicien = T, si Artiste = A

Emploi : OBLIGATOIRE selon liste au dos. Le libellé de l'emploi correspond à celui figurant sur le bulletin de salaire.

Liste nominative des salariés intermittents pour le compte du FNAS

N° adhérent	Folio	Date émission
(à rappeler dans toute correspondance)		

Numéro S.S.	Nom de naissance & prénom	Date de naissance	Nom d'artiste Nom d'épouse	Emploi	T=techni A=artiste	Dates de travail		Techniciens			Artistes			Salaire brut avant abattement
						Début	Fin	Nbre jours	et	Nbre heures	Nbre de cachets	ou	Nbre d'heures	

Total

Observations :

Date

Signature et cachet de l'entreprise
(mentions obligatoires)
Le signataire certifie exacte et conforme la présente déclaration

IMPORTANT

Le retour à AUDIENS de la liste nominative accompagnée du décompte de cotisation et de votre règlement est OBLIGATOIRE.
Si vous n'avez pas employé de salariés, ne pas retourner la liste. Remplir une ligne par bulletin de salaire.

Mode d'emploi joint

FNAS
Fonds National d'Activités Sociales des entreprises artistiques et culturelles

Votre interlocuteur

AUDIENS 74, rue Jean Bleuzen 92177 Vanves Cedex
Tel : 0800 940 182 Fax : 0173 173 044 *(Appel gratuit d'un poste fixe)*

AUDIENS

OVLGA132R - 200701